

(COPIE)

Société Nouvelle des
Appareux de Rouen dite
"GRANDE CARUE".

ROUEN. le 30 Avril 1923.

Monsieur A. Faroult,
Courtier Maritime,
ROUEN.

Monsieur,

s.s. "ZELO" - Grab Damage.

Nous nous empressons de répondre à votre lettre de ce jour, avec le contenu de laquelle nous sommes en désaccord absolu

La surépaisseur des tôles ne donne qu'un seul résultat: celui d'éviter dans la mesure du possible la crevaision des tôles qui sans cela seraient trop faibles: mais cette surépaisseur ne peut empêcher ni les bosses ni les déformations. Seul le revêtement protecteur recommandé par les bureaux de classification pour les navires charbonniers peut y obvier: et c'est la raison pour laquelle, quelles que soient les prétentions contraires nous entendons dans l'avenir nous retrancher rigoureusement derrière cette recommandation en attendant qu'elle devienne une obligation.

Recevez, Messieurs, nos sincères salutations.

STE. NOUVELLE DES APPAREUX DE ROUEN
dite "GRANDE CARUE".



© 2021

Lloyd's Register
Foundation

003964-003970-0094